COMPTE-RENDU N° 9/18 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 à 20H30

Présents: FUMEY, BUSSIERE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, PAILLARD, LANOY (Proc.), GIET, VALCHER, SEIGNEZ, DRUET

Excusés : CHEVALIER (Proc. à LANOY), PINGON, RICHARD

Secrétaire séance : LANOY Paul

<u>Prochain conseil municipal</u> : lundi 10 ou mardi 18 décembre 2018 (date restant à fixer)

Le Maire souhaite un prompt rétablissement à Michel CHEVALIER

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Le maire rappelle la date de distribution des colis le lundi 17 décembre 2018 à 15h.

L'association Les Bielles Brevannaises organise son traditionnel biéléthon le samedi 8 décembre 2018. Messieurs GINDRE et PAILLARD accueilleront les généreux donateurs autour d'un café et croissants.

Les vœux à la population seront présentés le samedi 19 janvier 2019 à 18h30 à la salle Jean Ferrat

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- Réunion PLUi du mercredi 14 novembre 2018 à l'hôtel de ville de Dole: le Maire propose qu'une partie de l'opération d'ensemble rue des vignes soit mise en zone naturelle au lieu d'une zone agricole protégée afin que les futurs acquéreurs puissent s'ils le souhaitent construire un abri de jardin ou piscine. Il propose également de prévoir une petite extension en zone d'activités derrière le bowling si un jour l'établissement s'agrandit.
- Conseil communautaire du 15 novembre 2018 :
 - Rapport d'orientations budgétaires 2019 : le Maire a rappelé en séance que la cour des comptes avait fait remarquer que de gros investissements étaient réalisés avec des dépenses plus importantes que prévues. Le Maire indique que l'agglo vit au-dessus de ses moyens et qu'il est facile de compenser en augmentant les impôts. Il souligne que depuis 2014 la taxe d'habitation a augmenté de 42.10 %, le foncier bâti de 186 % et le non bâti de 9%, le versement transport de 0.3 % à 0.6 %. Il est très souvent interpellé par les administrés sur l'augmentation de la taxe d'habitation et des bases.
 - Schéma de mutualisation des services Etat d'avancement 2018
 - Augmentation de la participation au capital de la Société d'Economie Mixte SEDIA
 - Adhésion à l'Association des Présidents des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) du Jura
 - Rapport annuel 2018 sur l'égalité femmes-hommes
 - Rapport 2018 sur la situation en matière de Développement Durable
 - Désignation d'un représentant de la commune de Lavans-Les-Dole, Mme BELFATMI, à la commission Politiques Sociales et Culturelles du Grand Dole suite à la démission d'une conseillère municipale, Mme ARBONNEAU.
 - Désignation de représentants santé dans le cadre du Contrat Local Santé
 - Attribution de fonds de concours pour les communes de Champvans, Damparis, Gredisans
 - Demande de réaménagement de garantie de contrats par Grand Dole Habitat.
 - Tarif horaire unique : service de remplacement des secrétaires de mairie
 - Modification du tableau des effectifs
 - Conventions de prestation de services avec la commune d'Eclans Nenon et mise à disposition partielle d'un agent après de l'Association Foncière de Bayerans
 - Avenant à la convention de mise à disposition du SITIC (Service Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication) du SIDEC
 - Dérogations au repos dominical pour les Etablissements de commerce de détail pour l'année 2019
 - Environnement GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) retrait de l'adhésion EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin) Saône Doubs
 - GEMAPI Programme prévisionnel d'actions Trame Bleue 2019-2021
 - Convention Région Arbois Tourisme, Kéolis Monts Jura, Transdev Avenant mise à jour de la compensation tarifaire
 - Convention Région Tarification combinée TER (Transport Express Régional)- TGD (Transport du Grand Dole)
 - Demande de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse du Grand Dole pour 2018
 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Scènes du Jura pour la période 2018-2021
 - Projet de regroupement du siège de la Ligue de Football Bourgogne/Franche Comté : Crissey a été proposé mais Dijon souhaiterait voir se réaliser ce projet dans sa ville.
- Réunion CCAS du 13 novembre 2018 représentée par Mme BUSSIERE: les colis de noël seront distribués le lundi 17 décembre 2018 à 15h à la salle Jean Ferrat. 30 colis individuels et 12 colis couples. Il est proposé d'aller chercher les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Les valisettes confectionnées par les Ets MAURIN sont renouvelées. Les prix n'ont pas changé mais les produits sont différents. Il sera demandé à M. FORESTIER de jouer un air d'accordéon. Le centre de loisirs sera sollicité pour confectionner des décorations pour les tables.
- <u>Commission Affaires générales du Grand Dole du 8 novembre 2018 représentée par Mme BUSSIERE</u>: Rapport d'orientations budgétaires pour 2019, rapport égalité femmes-hommes pour 2018, état d'avancement 2018 du schéma de mutualisation des services, création d'un service facturier. Le Président informe qu'il reçoit des courriers des habitants du Grand Dole montrant leur mécontentement suite à l'augmentation des impôts.
- Conseil d'Ecole du 12 novembre 2018 représentée par Mme VACELET: Résultats des élections des parents d'élèves. 50% de participation pour Baverans et 43 % pour Brevans. Les effectifs à la rentrée sont de 79 élèves. Les effectifs sont inquiétants pour la rentrée de 2019. Des courriers seront adressés aux parents dont les enfants ne sont pas scolarisés dans les écoles de Brevans et Baverans pour les inciter à rejoindre le RPI afin d'éviter une fermeture de classe. Projets de séjour prévus pour une classe de l'école de Baverans et de Brevans à Lamoura. Une subvention est octroyée par le Département dans le cadre d'un projet sur le développement durable pour les CM. La coopérative scolaire dégage la somme de 2400 € pour Baverans et 3300 € pour Brevans. Problème de transport avec lenouveau prestataire choisi sur les trajets et dans les devis. Problème de circulation entre le centre de loisirs et le club du 3ème âge le mardi. Le barbecue de l'école aura lieu le 28 juin 2019 et le vide grenier le dimanche 19 mai 2019.
- Commission environnement du Grand Dole du 6 novembre 2018 représentée par M. GINDRE: Intervention de l'Association ATMO Bourgogne Franche Comté qui surveille la qualité de l'air en lien avec le climat, l'énergie, la santé et les écosystèmes. Bilan du partenariat 2016-2018 et perspectives pour 2019-2021

II TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE EISENHOWER: suivi des travaux:

Le maire fait quelques rappels. Le montant des travaux s'élève à 212 000 € HT environ pour un montant TTC de 254 400 € environ. Le chantier a débuté le 16 octobre 2018. Quelques problèmes ont été rencontrés pour implanter les puits perdus dus à un manque de place entre les différents réseaux (les lignes de moyenne tension, la fibre, etc...) avec des obligations à respecter. Une tranchée drainante a été réalisée vers l'imprimerie. Problèmes rencontrés avec la circulation des usagers : il était nécessaire de mettre en place des feux avant le passage à niveau de la SNCF afin que certains véhicules ne se stationnent pas sur les voies. L'enrobé devrait être réalisé d'ici 8 à 10 jours sur la partie limite Dole et l'entrée du Parc. L'entreprise devrait s'occuper de l'entrée du Parc le mercredi pour éviter les problèmes de bus desservant le RPI Baverans Brevans. La fin des travaux est prévue courant décembre 2018.

III] TARIFS MUNICIPAUX ANNEE 2019 : Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs municipaux pour l'année 2019 comme suit :

- <u>Concessions cimetière et columbarium</u>: il est précisé que dès l'abandon d'une concession, le monument sera enlevé par la famille et à sa charge. Une réflexion est en cours sur l'enlèvement des monuments après abandon de la concession.

Concession trentenaire: 110 €; concession cinquatenaire: 160 €

Concession columbarium: 15 ans: 170 €; 30 ans: 220 € (la plaque pour la gravure est comprise dans le tarif) Renouvellement concession columbarium: 15 ans: 70 €; 30 ans: 110 €. Délibération votée à l'unanimié.

Affouage : le prix du lot d'affouage est fixé à 5€le stère.

Délibération votée à l'unanimité.

IV SUBVENTIONS 2019 VERSEES A DIVERS ORGANISMES: Délibération: Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de reconduire le versement d'une subvention de 50 € aux organismes suivants: Souvenir Français, APEI, Prodessa, Association des dons d'organes et de tissus, bénévoles donneurs de sang, ANACR, Resto du cœur, Association des amis de Pasteur, harmonie de Dole, Association Prévention routière, AFM, PEP39, Bleuets de France, Fondation du patrimoine, la chorale qui sera présente à la cérémonie du bois des Ruppes, la banque alimentaire, l'AICAF du Pays dolois (interventions diverses), club du Gai Logis. Une subvention de 30 € est versœ à l'Espace santé (droit d'adhésion). Délibération votée à l'unanimité.

V] TARIFS SALLE POLYVALENTE ANNEE 2020 : Délibération : Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2020 les tarifs de la location de la salle polyvalente Jean Ferrat comme suit :

* Brevannais:

* Extérieurs:

<u>Week-end</u>: 125 EUROS<u>Location vaisselle</u>: 40 EUROS<u>Chèque de caution</u>: 1000 EUROS

<u>Week-end</u>: 225 EUROS
<u>Location vaisselle</u>: 40 EUROS
<u>Chèque de caution</u>: 1000 EUROS

Location salle polyvalente pour un après-midi uniquement pour les brevannais:

Prix: 45 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS Si location salle + vaisselle: 70 EUROS tout compris

Location salle polyvalente pour une association extérieure à la commune:

Week-end: 200 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS

Location de la salle polyvalente pour une association extérieure à la commune pour un après-midi uniquement:

Prix: 110 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS

Location salle polyvalente sans la vaisselle aux personnes extérieures à la commune pour un après-midi seulement:

<u>Prix</u>: 60 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS

Location de la salle Juillet et Août :

La salle sera louée uniquement pour les mariages de brevannais:

Prix: 125 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS

<u>Location vaisselle</u>: 40 €

Sinon elle sera louée uniquement le dimanche:

Prix: 80 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS

<u>Location vaisselle</u>: 40 €

- <u>Mise à disposition gratuite de la salle aux associations communales.</u> Ménage des locaux effectué par les associations (balayage et récurage).

- <u>Mise à disposition gratuite de la salle, à la famille d'un défunt</u> domicilié sur la commune ou contribuable sur la commune, pour une réception organisée après les obsèques. Ménage effectué par la famille.
- <u>Mise à disposition de la salle polyvalente aux écoles</u> avec une restriction en cas de besoin de l'utilisation de la salle par une famille de défunt ou par la mairie.
- <u>Location de la salle à des mineurs brevannais</u> : présence obligatoire d'un représentant légal majeur. Pas de location de salle à des mineurs extérieurs à la commune.
- <u>Location salle polyvalente le 31 décembre</u>: Priorité aux associations communales et aux Brevannais. Réservation jusqu'au 15 septembre de chaque année. Passé ce délai, les personnes extérieures à la commune pourront la réserver. Délibération votée à l'unanimité.

VI MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES TABLES ET BANCS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PARTICULIERS ET UTILISATION DES LOCAUX PLACE DE LA MARE – Désignation d'un référent : Il est nécessaire de mettre en place un règlement pour la mise à disposition gratuite des tables et des bancs et pour l'utilisation des locaux place de la Mare. Pour cela, un référent est désigné pour régler les problèmes qui pourraient être rencontrés : M. GINDRE est désigné. Mme VACELET l'aidera dans la rédaction d'une convention. Lors de mauvais temps, les employés communaux vérifieront toutes les tables et bancs et feront les réparations. Revoir également l'électricité dans le local. Il est décidé que le lave-vaisselle restera en permanence au local du comité des fêtes. Actuellement, il était entreposé à la mairie pendant l'hiver.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Suppression de la régie tennis: Le tennis étant vétuste, une réflexion est en cours pour organiser la Place de la Mare. La plateforme du tennis pourrait servir à créer une plateforme multisports et installer un chapiteau lors de diverses manifestations. De ce fait, afin de la réaliser, il est nécessaire d'éliminer le terrain de tennis et de ne plus proposer d'abonnement pour la location du court et donc de supprimer la régie recettes dédiée à l'encaissement des abonnements. Chaque bénéficiaire sera averti de la fermeture du terrain de tennis au 31 décembre 2018 et la caution versée initialement pour la location du badge leur sera restituée à condition de rapporter ce badge. Le conseil municipal décide la suppression de cette régie au 31 décembre 2018 et autorise le maire à rembourser la caution de 10 € versée par les locataires sous Éserve de restituer le badge. Délibération votée à l'unanimité
- Revalorisation de l'indexation sur la prestation de facturation des redevances d'assainissement: le tarif de base révisé, par facture émise, est passé de 1.40 € en 2017 à 1.71 € en 2018. Revalorisation dd'indexation sur la surveillance, l'entretien du poste de relèvement: le tarif de base révisé, pour une rémunération annuelle, est passé de 393.06 € en 2017 à 401.16 € en 2018. Revalorisation de l'indexation pour l'entretien des poteaux d'incendie: le tarif de base révisé, par poteau et par an, est passé de 55 € en 2017 à 55.24 € en 2018.
- Nouvel entrepôt de COLRYUT: le maire informe que l'enseigne COLRYUT confirme l'implantation d'un nouvel entrepôt de 25 000 m2 ainsi que son nouveau siège social dans la zone INNOVIA. La fin des travaux et le déménagement sont prévus d'ici 2022.
- <u>SYDOM</u>: celui-ci va réaliser un sondage téléphonique sur l'ensemble du territoire jurassien sur le sujet de la prévention et du tri des déchets. Cette enquête se déroulera du 8 au 30 novembre prochain. C'est la société QUALITEST qui administrera ce questionnaire auprès de 1000 habitants pour évaluer les comportements et connaissances actuelles pour affiner les actions prioritaires à mener pour le SYDOM et ses adhérents.

Questions posées par les conseillers municipaux :

- M. VALCHER demande quand le panneau de stationnement en face la ferme CHEVALIER sera posé. Le maire informe que nous sommes en attente des assurances puisque trois parties sont concernées dans ce sinistre : le transporteur qui a arraché le panneau, le propriétaire du mur éboulé et la mairie de Brevans.
- M. VALCHER nous informe que la porte du coffret électrique des logements RENNER grande rue a été arrachée. Le propriétaire sera informé.
- M. LANOY demande à contacter le propriétaire de la maison sise 151 Av Eisenhower afin qu'il taille la haie pour éviter que les branchages s'infiltrent dans le regard.

Séance levée vers 22h30 Le Maire, G. FUMEY

_